

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

HAUTES-PYRENEES

**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE D'AURE.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Procuration	Qui ont pris part à la délibération
22	16		16

Date de la convocation : 13/10/23

Date d'affichage : 13/10/23

Séance du 19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 19 octobre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean PAUCIS.

NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier	x			
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
FERRAS Lucien	x			
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
FOUGA Sabine	x			
LANTENANT Boris	x			
MOUJOU Jean	x			
PAUCIS Jean (Président)	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine	x			
PENEVEYRE Alain		x		
PUYAU Maryse	x			
RICARD Louis	x			
RIVIERE Alain (<i>secrétaire de séance</i>)	x			
RIVIERE Patrick	x			
SANTOLARIA Agnès	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa			x	

Délibération n°2023-51

Objet : Durée des amortissements du mini-bus scolaire 9 places (n°2023-51)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical, que suite à l'achat du minibus scolaire 9 places, il est nécessaire de procéder à l'amortissement pour un montant de 35 600€ à compter de l'année 2024.

Monsieur le Président, propose d'amortir cet achat sur 7 ans à partir de l'année 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT Dépenses	SECTION D'INVESTISSEMENT Recettes
Compte 6811 : 5 086 €	Compte 28156 : 5 086 €

RF
BAGNERES-DE-BIGORRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/10/2023 065-246500136-20231019-DE_2023_51-DE

Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition,
- **DIT** que les crédits seront inscrits dans le budget 2024 Transport scolaire,

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme au registre.

Le Président précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président
Jean PAUCIS

Le Secrétaire de séance
Alain RIVIERE



SIVON DE LA VALLÉE D'AURE
Mairie
65170 VIELLE AURE
Tél. : 05 62 40 01 87



RF BAGNERES-DE-BIGORRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/10/2023 065-246500136-20231019-DE_2023_51-DE